

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CANDIDAT LOCATAIRE



AXE IMMOBILIER

04 95 33 37 45
04 95 32 66 21
axeimmobilier2b@wanadoo
.fr
www.axeimmobilier.fr

IDENTITÉ⁽¹⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Date de naissance	___/___/___	___/___/___
Lieu de naissance	_____	_____
Nationalité	_____	_____

SITUATION DE FAMILLE⁽¹⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾
Célibataire – Marié(e) – Séparé(e) – Veuf(ve) – Concubin(e) – Pacsé(e) – Divorcé(e)	_____	_____
Enfant(s) à charge (nombre)	_____	_____
Age du (ou des) enfant(s)	_____	_____
N° d'allocataire permettant le versement des aides au logement	_____	_____
Nombre total de personnes qui habiteront les lieux loués	_____	
Animaux, nombre et race	_____	

DOMICILE ACTUEL⁽¹⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾
Adresse	_____	_____
CP	_____	_____
Ville	_____	_____
Téléphone	_____	_____
- fixe		
- portable		
Adresse e-mail	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____

SITUATION PROFESSIONNELLE⁽¹⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾
Profession	_____	_____
Employeur (nom, adresse, adresse e-mail, téléphone)	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
Date d'embauche	__/__/____	__/__/____
Type de contrat (durée indéterminée – durée déterminée – intérim...)	_____	_____

RESSOURCES⁽¹⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾
Salaire mensuel net	_____	_____
Allocations familiales mensuelles	_____	_____
Autres revenus mensuels	_____	_____
REVENU GLOBAL MENSUEL NET	_____	_____

LOCATION (OBJET – CONDITIONS)

CAUTION⁽¹⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾	Monsieur/Madame⁽²⁾
<input type="checkbox"/> OUI ⁽¹⁾ Indiquer le nom et le prénom	_____	_____
<input type="checkbox"/> NON	_____	_____

PIÈCES À FOURNIR – JUSTIFICATIFS

- Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire parmi les documents suivants :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère.
 - Passeport français ou étranger.
 - Permis de conduire français ou étranger.
 - Document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger, notamment, carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

 - Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :
 - Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.
 - Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles.
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.
 - Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

 - Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :
 - Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai.
 - Extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.
 - Extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
 - Copie du certificat d'identification de l'Insee, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant.
 - Copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
 - Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.
 - Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours.

 - Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :
 - Dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.
 - Trois derniers bulletins de salaires.
 - Justificatif de versement des indemnités de stage.
 - Deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
 - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
 - Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement.
 - Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.
 - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
 - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.
-

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DU CANDIDAT LOCATAIRE

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'examen de votre candidature et à vérifier votre solvabilité. Elles sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'application de réglementations comme celle relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Vos données personnelles sont conservées :

- si votre candidature est retenue, pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location qui sera conclu, augmentée des délais légaux de prescription applicable ;

- si votre candidature n'est pas retenue, pendant un délai de trois mois.

Elles sont destinées au bailleur du bien sur lequel votre candidature est déposée et à **Axe Immobilier**

Le responsable du traitement des données personnelles est **Axe immobilier res san bastianu 20270 ALERIA**

Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de vos données en vous adressant à axeimmobilier2b@wanadoo.fr

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informé(e)(s) de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

NOTES

(1) A préciser pour chacun des candidats locataires.

(2) Rayer la mention inutile.

Fait à _____ le _____

Certifié exact

Monsieur/Madame⁽²⁾ (Nom et prénom)

Monsieur/ Madame⁽²⁾ (nom et prénom)



CAUTIONNEMENT
LOCATAIRE UNIQUE
LOCATAIRES MARIÉS ET PARTENAIRES PACSÉS
BAIL LOI DU 6/07/1989
LOCATION MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE
(un engagement distinct est à remplir par chaque caution)



AXE IMMOBILIER

04 95 33 37 45
04 95 32 66 21
axeimmobilier2b@wanadoo
.fr
www.axeimmobilier.fr

1. - RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

Nom (*pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille*) :

Prénoms :

Date de naissance : __/__/__

Lieu de naissance :

Nationalité :

Marié(e) (*indiquer le régime matrimonial*), pacsé(e), célibataire :

DOMICILE ACTUEL

Adresse :

CP :

Ville :

Adresse e-mail :

Tél. : fixe

Portable

3. - ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations qu'elle contracte en sa qualité de caution,

(nom, prénom de la caution)

- **Déclare** avoir conscience d'engager ses biens et ses revenus personnels par les présentes ;

- **Déclare** se porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

- des loyers et des charges
- des impôts et taxes
- des réparations locatives
- des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts
- de tous intérêts

dus par M

(nom, prénom du ou des locataires)

Pour un montant maximum de _____ € correspondant à _____ mois de loyers charges comprises tels que fixés dans le bail et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de _____ à compter du ____/____/____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à _____, bail dont il a pris connaissance et dont un exemplaire lui a été remis.

- **A noté que :**

- le montant initial du loyer mensuel s'élève à € (en lettres et en chiffres)

- représentant pour la première année un loyer de € (en lettres et en chiffres)

- la provision mensuelle de charges locatives⁽¹⁾ le forfait mensuel de charges locatives⁽¹⁾⁽²⁾ s'élèvent à € (en lettres et en chiffres) :

le loyer et la provision mensuelle de charges locatives⁽¹⁾ le loyer et le forfait mensuel de charges locatives⁽¹⁾⁽²⁾ étant payables par : mois trimestre - à échoir à terme échu⁽¹⁾.

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalité de révision :

Date de révision : ____/____

Date ou trimestre de référence de l'IRL : _____

Le forfait de charges fait l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal soit⁽³⁾ :

Date de révision : ____/____

Date ou trimestre de référence de l'IRL : _____

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de _____⁽⁴⁾, soit jusqu'au ____/____/_____.

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994: « Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »

4. – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DE LA CAUTION

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution de votre acte de cautionnement.

Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location pour lequel votre cautionnement est consenti, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au bailleur et à Axe Immobilier

Le responsable du traitement des données personnelles est **Axe Immobilier rés San Bastianu 20270 ALERIA 04 95 33 37 45**

Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de vos données en vous adressant à axeimmobilier2b@wanadoo.fr

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informé(e)s de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

NOTES

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le forfait de charges locatives ne peut être prévu qu'en cas de location meublée.

(3) Rayer si le bail prévoit des provisions pour charges.

(4) Pour un bail de location vide de trois ans, il est conseillé de fixer cette durée à neuf ans. Pour un bail meublé, une durée plus courte d'engagement est préférable.

Fait sur trois pages en un exemplaire.

A _____, le ____/____/____

Signature

Note d'informations

(concerne uniquement les locations meublées pour les étudiants)



AXE IMMOBILIER

04 95 33 37 45

04 95 32 66 21

axeimmobilier2b@wanadoo.fr

www.axeimmobilier.fr

- Les dossiers Candidat Locataire et Cautionnement doivent être retournés complets dans les 72 heures après la visite du logement.

- Les frais de réservations ou frais de dossier d'un montant de 50€ (cinquante euros) permettent de réserver le logement pendant la constitution et le traitement de votre dossier. Ils ne sont pas remboursables.

- Les frais d'agence sont destinés à la rédaction du contrat de bail, à l'état des lieux d'entrée et sortie et à l'ouverture de vos compteurs. Montant des frais: 5€ du m² (exemple: pour un appartement de 40m², 40m²x5€ = 200€)

Le logement est définitivement réservé et loué à la signature du bail et après encaissement du dépôt de garantie, du mois de loyer en cours et des frais d'agence dus et encaissés le jour de la signature du bail.

- L'agence s'occupe des ouvertures des compteurs d'eau et d'électricité à l'entrée avec le RIB fourni par la locataire. A la sortie, le locataire doit procéder à la clôture de ses contrats.

- Le paiement du loyer doit être fait avant le 5 de chaque mois

tout chèque ou prélèvement impayé est facturé 10€ (frais bancaires)

toute relance, par téléphone ou par courrier lettre simple, est facturé 5€ (frais de relance)

toute relance par commandement de payer LRAR, est facturé 10€ (frais de relance)

Le locataire

A Corté, le

" vu et pris connaissance"